

AFFAIRE N° 28. - Avenant n° 1 au marché approuvé le 6 Février 1968, passé avec l'Entreprise CONJONDE Roland, relatif à l'exécution des travaux de modernisation des chemins de Montgaillard, des Hauts de Saint-François, de la S.A.R.L.E.C. à la Montagne, du Boulevard Doret.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En raison des événements de Mai et Juin dernier, et en application de

la Circulaire Ministérielle, en date du 19 Juin 1968, Monsieur l'Ingénieur en Chef des PONTS et CHAUSSEES m'a transmis un avenant n° 1 prorogeant de 30 jours le délai d'exécution des travaux, objet du marché passé avec l'Entreprise CONJONDE Roland, pour la modernisation des chemins de Montgaillard, des Hauts de Saint-François, de la S.A.R.L.E.C. et du boulevard Doret, et permettant également de faire une révision des prix adaptée aux conditions économiques actuelles.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de M. TECHER qui vote contre.

Approuvé

St-Denis le 26 Décembre 1968

P/ le Préfet.

Le Secrétaire Général

Signé: Ph. Kessler

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires

Financières

Signé: Ch. Vergereau